

# Don patriotique de 324 livres par le citoyen Bouillaud, chirurgien dans l'armée des Ardennes, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Don patriotique de 324 livres par le citoyen Bouillaud, chirurgien dans l'armée des Ardennes, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 357;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32327\\_t1\\_0357\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32327_t1_0357_0000_4)

Fichier pdf généré le 15/05/2023

« IV. Les salaires des instituteurs ou des institutrices des écoles primaires, qui ne seroient point organisées conformément à la loi (1), dus au 15 germinal prochain, seront acquittés sur les biens des administrateurs chargés de l'exécution de ladite loi » (2).

## 50

*Etat des dons (suite) (3)*

*a*

Le citoyen Bouillaud, fils de parens peu fortunés, et chirurgien sous-aide-major dans l'armée des Ardennes, a envoyé, pour les frais de la guerre, en un bon de la poste, la somme de 324 liv. en numéraire (4).

*b*

Les administrateurs du district de Fontenay-le-Peuple ont envoyé une décoration militaire (5).

*c*

La municipalité de Créancey, canton de Ville-  
Anjou, district de Chaumont, département  
de la Haute-Saône, a envoyé 2 décorations mili-  
taires.

*d*

Le sans-culotte Pugnier, capitaine au batail-  
lon de Ruffec, envoie, de Parthenay, 5 petits  
écus et une guinée, qu'il destine aux frais de la  
guerre: les 5 petits écus proviennent du citoyen  
Boisguillot, quartier-maître du bataillon de Ruf-  
fec, il n'y a que la guinée qui soit de Pugnier  
(6).

*e*

La 34<sup>e</sup> division de gendarmerie a fait par-  
venir, pour les frais de la guerre: en assignats,  
1,203 liv.; en argent et cuivre monnoyé, 63 liv.  
6 den.; une pièce d'argent d'Allemagne et une  
d'argent de Prusse, estimées 3 liv.; trois pièces  
d'argent de Prusse estimées 12 liv.; un ducat  
à l'homme armé, 12 liv.; une grande paire de  
boucles d'argent; une boucle de col en argent  
(7).

La séance a été levée à quatre heures et  
demie (8).

Signé, SAINT-JUST, président; CHARLES-COCHON,  
BELLEGARDE, OUDOT, T. BERLIER, Elie LACOSTE,  
MATHIEU, secrétaires.

(1) Loi du 29 frim. II.

(2) P.V., XXXII, 160-161. Les additions au projet  
sont indiquées entre () d'après la minute signée  
Léonard Bourdon (C 292, pl. 949, p. 9). Décret n°  
8142. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 548; *M.U.*,  
XXXVII, 88; *J. Mont.*, n° 102; *Rép.*, n° 66; *C. Eg.*,  
n° 554; *C. univ.*, 5 vent.; et dans GUILLAUME, *ouvr.*  
*cit.*, III, 342. Extraits ou mention dans *J. Fr.*, 3  
vent.; *J. univ.*, n° 1554; *Audit. nat.*, n° 518; *Débats*,  
n° 521, p. 51; *J. Paris*, n° 420; *Ann. patr.*, n° 418.

(3) P.V., XXXII, 345.

(4) B<sup>in</sup>, 5 vent.

(5) Id.

(6) Id. Voir séance du 14 vent., n° 4.

(7) Id., et 18 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>1</sup>); *M.U.*, XXXVII,  
105.

(8) P.V., XXXII, 161.

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

## 51

CLAUZEL. Toute proposition de paix ou de  
trêve est un piège dans la cause de la tyrannie  
contre la liberté. La guerre, et une guerre à  
mort contre tous nos ennemis! voilà, dit la  
Société populaire de Foix, les cris des vrais  
Montagnards. Un cavalier jacobin, monté et  
équipé aux frais des membres qui la composent,  
est offert à la patrie (1).

[*La Sté montagnarde de Foix, à la Conv.; s.d.*]

Citoyens représentans, toute proposition de  
paix ou de trêve seroit un piège. La guerre est  
une guerre à mort contre nos ennemis; voilà le  
cri des vrais montagnards. Ils redoutent nos  
mesures, les tyrans couronnés, eh bien! soyons  
fermes dans nos projets; évitons tout ce qui peut  
tendre à paralyser nos forces existantes; un  
moment de tiédeur peut tout perdre, tout anéan-  
tir.

Et toi, comité de salut public, qui a déjà sauvé  
la république, par la sagesse de tes combinaisons,  
et par ta fermeté dans leur exécution, achève ton  
ouvrage: le vaisseau est encore au milieu d'une  
mer orageuse, il est de ton devoir de le conduire  
au bon port; et en assurant la stabilité du gou-  
vernement, tes travaux immortels seront en  
même-tems la gloire du nom français, et le  
désespoir des despotes coalisés.

Point de trêve, point de paix, que nos ennemis  
ne soient entièrement vaincus; tel a été l'élan de  
la société montagnarde de Foix, à la lecture du  
rapport de Barrère. Les sans-culottes se sont  
levés par un mouvement spontané pour voter  
cette adresse, et à l'instant des offrandes mul-  
tipliées ont été déposées dans le bureau, pour  
donner à la république un cavalier jacobin monté  
et équipé. Dans le moment un brave républicain,  
âgé d'environ 17 ans et de belle taille, s'est pré-  
senté, en manifestant un désir ardent de marcher  
à l'ennemi. Il a été reçu au milieu des plus vifs  
applaudissemens, et son départ a été fixé au  
premier jour, au milieu des cris réitérés de  
*Vive la République! Vive la Montagne! Guerre*  
*aux tyrans; Paix aux chaumières* (2).

Sur la proposition de CLAUZEL, la Conven-  
tion accepte l'offre, en décrète la mention hono-  
rable et l'insertion de l'adresse au Bulletin (3).

## 52

Un député de la société populaire de Roanne  
vient offrir à la Convention un cavalier jacobin,  
armé et équipé.

Le président accepte l'offrande au nom de la  
patrie, et la Convention ordonne qu'il en sera  
fait une mention honorable (4).

(1) *Mon.*, XIX, 548.

(2) B<sup>in</sup>, 4 vent.; *C. Eg.*, n° 555.

(3) *Mon.*, p. 548.  
6 vent.

(4) *Débats*, n° 521, p. 52; *Mon.*, XIX, 548; *C. univ.*,